

Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 12 janvier 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 4 p. (179r, 180r, 181v, 182r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Gustave Gabry, 12 janvier 1882, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/50645>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [12 janvier 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gabry, Gustave](#)

Lieu de destination 18, rue Royale, Quimper (Finistère)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Gabry du 9 janvier 1882 qui lui annonce son arrivée à Guise dans un mois. Sur l'engagement de Gabry à la confidentialité des procédés industriels. Godin lui décrit la fonction de directeur de l'émaillerie. Sur les horaires des chefs de service. Sur le choix d'un logement au Familistère.

Notes

- Godin répond à la lettre de Gabry du 9 janvier 1882 (Cnam FG 17 (3) b).
- Gabry répond à la lettre de Godin le 15 janvier 1882 (Cnam FG 17 (3) b).

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 21/02/2024

Grasse 12 Janvier 1882

Madame Fabre

Par notre lettre du 3^{me} Janvier
Nous nous informons que vous étiez
votre membre à Grasse, dans un état
environ d'âge en santé que nous pour-
autant que cela nous sera possible,
de me prêter un avantage.

L'engagement que je vous ai
demandé au sujet des préférés de fabri-
cation que je dois vous confier, est un
engagement de honneur et c'est
plus fort que nécessité. C'est à moins
d'avoir une que je ne pourrai échapper
et prévenir avant que vous étiez
en possession. Tant autre engagement
devient une peu illusoire, lorsque
vous entêtez en me demandant un
avantage que je consent à vous mons-
trent que cela soit tout à fait utile.

aux règles de la maison. Mais je le ferai de mes devoirs personnels et on m'en entendra une fois de notre avis ici.

Quant à nos attributions dans l'emploi que nous devons prendre, elles sont à finir puisqu'elles sont à détacher à mon service qui les a reçues jusqu'ici.

Les attributions comprennent manifestement tout ce qui a rapport à l'armillière de la poste.

Tous de faire opérer en temps utile l'approvisionnement des produits chimiques nécessaires.

Composition des masses.

Composition des émaux.

Composition des engobes et couleurs.

Direction de la fusion et de la préparation des émaux.

Direction des aurores dans l'application et la cuisson des émaux.

Soins à donner pour la parfaite exécution des pièces.

Enfin direction du personnel de l'émaillerie.

En dehors, soins à donner à la fabrication des creusets et des terres réfractaires.

Établissement des prix de revient de toutes les produits de ces ateliers.

Et surveillance de l'exactitude des échantillons terres pour la compatibilité générale et l'ordre de la fabrication.

La journée de travail est normalement de 10 heures, et non pas de 11 heures. Les chefs de service sont eux-mêmes juges, en conseil, de la bonne règle à observer. La présence est une bonne chose, mais la bonne direction en est une encore meilleure. Plusieurs des chefs n'avaient qu'à y l du matin.

Il serait intéressant de savoir quel logement il vous faudra. Car les logements

sont rares au Familistère. Il est bon de s'y préparer à l'avance.

Un appartement de quatre pièces (on en pourrait faire une 5^e avec un cabinet) est vacant en ce moment, au deuxième étage. Serait-il trop grand pour vous ? Le prix en est de 37 francs environ par mois, en y laissant les jalousies qui se trouvent aux fenêtres.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités parfaites.